

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ DE LAC-SUPÉRIEUR

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur, tenue le 13 décembre 2023 à 17 h à la salle communautaire sise au 1295 chemin du Lac-Supérieur et à laquelle étaient présentes les personnes suivantes, à savoir :

Maire :	Monsieur Steve Perreault
Conseillères et conseillers:	Nancy Deschênes, Marcel Ladouceur, Luce Baillargeon, C. Jennifer Pearson-Millar, Julie Racine
Absent.e.s	Simon Legault
Sont également présent.e.s	Sophie Choquette, directrice générale et greffière-trésorière  Anne-Marie Charron, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

Formant quorum sous la présidence de monsieur Steve Perreault, maire.

**1.**  
**Ouverture de la séance extraordinaire du 13 décembre 2023**

---

Monsieur le maire, Steve Perreault ouvre la séance extraordinaire à 17 h avec le quorum requis.

---

**2023-12-1059**      **2.**  
**Approbation de l'ordre du jour - séance extraordinaire du 13 décembre 2023**

---

1.            **Ouverture de la séance extraordinaire du 13 décembre 2023**
2.            **Approbation de l'ordre du jour - séance extraordinaire du 13 décembre 2023**
3.            **Administration**
  - 3.1          Avis de convocation
  - 3.2          Adoption du budget pour l'exercice financier 2024
  - 3.3          Adoption du Programme triennal des immobilisations 2024-2025-2026
4.            **Période de questions**
5.            **Clôture et levée de la séance extraordinaire**

**EN CONSÉQUENCE**, il est

Proposé par madame C. Jennifer Pearson-Millar

Appuyé par madame Nancy Deschênes

**ET IL EST RÉSOLU QUE** le conseil approuve l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 13 décembre 2023.

**Adoptée à l'unanimité**

---

# Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur

## 3. Administration

---

### 3.1 Avis de convocation

---

Les membres du conseil municipal de la Municipalité de Lac-Supérieur ont reçu l'avis de convocation conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec.

---

### 2023-12-1060 3.2 Adoption du budget pour l'exercice financier 2024

---

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière, madame Sophie Choquette, a déposé aux membres présents du conseil, les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024;

**EN CONSÉQUENCE**, il est :

Proposé par madame Nancy Deschênes

Appuyé par madame Julie Racine

**ET IL EST RÉSOLU QUE** le conseil adopte, tel que déposé, par la directrice générale et greffière-trésorière, madame Sophie Choquette, les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024.

**Adoptée à l'unanimité**

---

### 2023-12-1061 3.3 Adoption du Programme triennal des immobilisations 2024-2025-2026

---

**EN CONSÉQUENCE**, il est :

Proposé par madame Julie Racine

Appuyé par madame Nancy Deschênes

**ET IL EST RÉSOLU QUE**

le conseil adopte, tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière, le programme triennal des immobilisations 2024-2025-2026.

ET QUE le document intitulé *Programme triennal des immobilisations* a été dûment signé par le maire et la directrice générale et greffière-trésorière et fait partie intégrante de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

---

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur

4.  
Période de questions

---

2023-12-1062 5.  
Clôture et levée de la séance extraordinaire

---

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par monsieur Marcel Ladouceur

Appuyé par madame Luce Baillargeon

ET IL EST RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée à 17 h 53.

Adoptée à l'unanimité

---

Donné à Lac-Supérieur, ce 14 décembre 2023

\_\_\_\_\_  
Sophie Choquette  
Directrice générale et greffière-trésorière

\_\_\_\_\_  
Steve Perreault  
Maire

*La signature du présent procès-verbal vaut également signature pour toutes les résolutions comprises dans celui-ci dont j'ai connaissance, conformément à l'article 142(2) du Code municipal du Québec*

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Sophie Choquette, directrice générale et greffière-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses autorisées par le présent procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 14 décembre 2023.

\_\_\_\_\_  
Sophie Choquette  
Directrice générale et greffière-trésorière

ADOPTÉ